



Conseil économique et social

Distr. générale
2 mars 2010
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-troisième session

Vienne, 8-12 mars 2010

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013

Note du Secrétaire général

Conformément aux règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8), la Commission des stupéfiants est invitée à examiner le programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du projet de plan-programme biennal (qui sera publié sous la cote A/65/6 (Prog.13)) et à faire part de ses observations au Secrétaire général. Le projet de plan-programme biennal, modifié selon qu'il conviendra, sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa cinquantième session. Les recommandations de ce dernier sur le sujet seront transmises à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session, lorsqu'elle examinera le cadre stratégique proposé par le Secrétaire général pour la période 2012-2013.

* E/CN.7/2010/1.

